SAMEDI 6 NOVEMBRE 1886

Trente-et-unième Année. — N° 308 — UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. — JEUDI 4 NOVEMBRE 1886

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. - Un an, 50 francs.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.
PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'A RÉCEPTION D'AVIS CONTRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 3 NOVEMBRE 1886

LE BUDGET

C'est demain que s'ouvre la discussion du budget de 1887 devant la Chambre.

Le nombre des orateurs inscrits est déjà assez important ; aussi prévoit-on que les débats se prolongeront jusqu'à la fin du mois de novembre.

Plusieurs députés ont, en effet, l'intention de faire revivre l'usage, abandonné depuis longtemps, de traiter certaines questions générales ou particulières que, dans ces dernières années, on avait pris l'habitude de porter à la tribune par voie d'interpellation.

C'est ainsi que, sur le budget des affaires étrangères, M. Delafosse se propose de discuter notre politique extérieure; que, sur le budget des protectorats, M. de Mahy veut traiter la question de Madagascar, et que M. Raoul Duval saisira, dit-on, l'occasion de la discussion générale pour faire, dans un grand discours, l'exposé complet de son programme.

Enfin, sur le budget des cultes, il y aura un grand débat, dans lequel s'expliqueront les partisans de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

M. de Freycinet aura plus d'une fois sans doute l'occasion de prendre la parole pour défendre un de ses collègues ou se défendre lui-même.

La plupart des journaux de gauche, le *Siècle*, le *Temps*, l'*Événement* entre autres, envisagent déjà la possibilité d'une crise ministérielle.

Selon le *Siècle*, si M. de Freycinet est l'homme de la situation, sa méthode de gouvernement n'a pas les mêmes qualités.

Le *Temps* prévoit qu'après ce ministère, il en faudra nécessairement faire un autre de même nature. « C'est dire, ajoute-t-il, que toutes les combinaisons successives essayées seront encore plus fragiles que celles dont la durée a déjà dépassé toutes les prévisions. Le nombre de ces combinaisons possibles est restreint et sera vite épuisé. Au bout de quelques crises, on se trouvera, si l'on n'y prend garde, acculé à la dissolution. »

« La Chambre ne vivra pas, prophétise M. Magnier. Elle ne contient pas de majorité de gouvernement. La dissolution est fatale. La politique d'expédients la plus habile pourra la retarder, elle ne l'empêchera pas. »

Et, si la nouvelle Chambre avait la même composition que celle qui existe actuellement, que ferait-on ?

NOUVELLES DU JOUR

La démission de M. Baïhaut

Paris, 2 novembre. — La démission de M. Baïhaut qui, ce matin encore, n'assistait pas au conseil, est aujourd'hui chose faite. Arrêtée depuis longtemps, elle n'est devenue définitive que lorsque la commission des chemins de fer a eu voté le principe du Métropolitain. Le choix de son successeur n'est pas encore décidé ; il est possible qu'il le soit jeudi prochain. Aucun membre de la Chambre ou du Sénat n'a été appelé à l'Elysée, mais nous savons que M. de Freycinet a eu hier avec le président de la République un long entretien à ce sujet.

Parmi les hommes politiques mis en avant pour prendre la succession du ministre des travaux publics, celui qui actuellement semble avoir le plus de chances, est M. Devès, sénateur du Cantal. M. Devès aurait le double avantage de représenter dans le cabinet les mêmes idées que M. Baïhaut et d'accepter comme lui les décisions de la commission des chemins de fer au sujet du Métropolitain. Ajoutons qu'on parle également de M. Rouvier et en troisième ligne de MM. Cuvinot, Millard, Sugfried, etc., etc.

Elections législative

Paris, 2 novembre. — Les électeurs des Hautes-Alpes sont convoqués le 28 novembre, pour élire un député en remplacement de M. Ferrary décédé.

M. de Mortillet conspué

On lit dans la *Patrie* :

« Ils vont bien à Saint-Germain, et les séances du conseil municipal de cette charmante petite ville feraient aisément oublier les agitations et les violences des clubs les plus mal famés de Paris.

» Tout entier d'abord à la joie de s'être, comme il le dit, débarrassé du juge de paix du canton, qui a été envoyé avec avancement à Pontoise, M. de Mortillet n'a pas tardé à payer cher ce singulier triomphe.

» Un conseiller, de ses adversaires, l'a traité, lui et sa bande, de *lâches* et de *plats valets*. Comme on demandait le huis clos, ce conseiller s'est écrié : « Oui, vous avez peur d'entendre ce que j'avais à dire à ce monsieur; si vous demandez le huis clos, c'est que vous avez peur. »

» Et M. de Mortillet, si arrogant envers ses subordonnés, si hautain à la Chambre quand il demande : « Qu'est-ce que c'est que Dieu? » M. de Mortillet, pâle et sans voix, paraissait avoir perdu jusqu'au fil de ses idées sous le coup des injures et des invectives de son interlocuteur.

» Quelle triste figure faisait en cette circonstance le pietre maire de Saint-Germain. Il est plus facile de se le figurer que de le dépeindre. »

Encore la « Revanche »

On se souvient qu'au moment de l'apparition du journal *la Revanche*, les affiches annonçant ce journal qui avaient été apposées place de l'Opéra furent enlevées par ordre de la Préfecture de police.

Hier, le directeur de *la Revanche* a eu recours à un nouveau moyen de réclame.

Il faisait promener une voiture sur laquelle se tenait M. Alfred Le Petit, caricaturiste connu, qui dessinait des portraits d'hommes politiques français et étrangers.

Boulevard Voltaire, des gardiens de la paix ont fait arrêter la voiture, qui a été mise en fourrière.

L'incident de Sheen-House

On lit dans le *Français* :

« Différents journaux parlent, depuis trois jours, d'un attentat qui aurait été commis contre la personne de Monsieur le comte de Paris, dans sa résidence de Sheen House.

» Voici à quoi se réduit l'incident qui a donné prétexte à ces récits :

Dans la soirée de mardi, les domestiques remarquaient un individu d'allures suspectes rôdant autour du parc au milieu duquel s'élève Sheen-House. Ils ne s'en inquiétèrent point, le rôdeur ayant continué son chemin.

« Dans la la nuit de mardi à mercredi, vers une heure du matin, Madame la comtesse de Paris, qui ne dormait pas, vit, à la lumière de la veilleuse, la porte de sa chambre s'entr'ouvrir et un individu se traîner sur les genoux et sur les mains, dans la partie de la chambre qui était moins éclairée. Cet individu se dirigeait vers une table où étaient déposés des bijoux et quelques objets de valeur. Madame la comtesse de Paris donna aussitôt l'alarme et réveilla Monsieur le comte de Paris. Monsieur le comte de Paris se leva et saisit un révolver.

» Mais l'individu avait déjà pris la fuite et avait fermé avec un meuble la porte par où il était entré, de manière à arrêter toute poursuite dans cette direction. Il barricada de la même manière les portes de deux autres pièces qu'il avait dû traverser pour pénétrer dans l'appartement de la famille royale.

» Dès que les domestiques furent sur pied, on put se rendre compte du chemin suivi par le malfaiteur qu'on avait recherché vainement dans différentes pièces où l'on croyait qu'il s'était réfugié.

» Cet individu était sans doute entré dans le parc entre neuf et onze heures, croyant tout le monde endormi; il avait pénétré au moyen d'une échelle dans la salle d'étude de Mgr le duc d'Orléans et avait traversé trois pièces avant d'arriver à la chambre où il a été surpris. Il a pris la fuite par le même chemin, en se servant de la même échelle pour descendre, et a escalade le mur du parc en s'aidant d'une barre en fer, qui a été retrouvée à l'endroit même où avait eu lieu l'escalade. Après avoir escaladé le mur, il a pu fuir sans être vu ni inquiété, les propriétés avoisinant Sheen House étant, comme celle-ci, entourées de grands parcs les isolant des voies de communication.

» Cet incident a beaucoup plus ému l'entourage des princes que la famille royale. En effet, moins d'une heure après l'alarme donnée, Monsieur le comte de Paris et Madame la comtesse de Paris regagnaient leur appartement.

» On croit qu'il ne s'agit que d'une tentative de vol et que le voleur n'avait prémédité aucun attentat contre la personne de Monsieur le comte de Paris. La police anglaise, aussitôt prévenue, a commencé des recherches qui, jusqu'ici, ont été sans résultat.

» Monsieur le comte de Paris, accompagné de son frère, Mgr le duc de Chartres, et de Mgr le duc d'Orléans a quitté Sheen-House dimanche, pour aller passer quelques jours à Wood Norton, auprès de Mgr le duc d'Aumale.

» Nous croyons savoir que Monsieur le comte de Paris se propose de rentrer à Sheen House vers le 15 novembre, et ne quittera pas cette résidence avant le 8 février. »

Le prochain mouvement préfectoral

Paris, 2 novembre. — On sait que prochainement sera signé un mouvement préfectoral.

On cite comme devant y être compris M. du Cheylard, qui de la préfecture des Hautes-Alpes serait nommé secrétaire général de la Seine, en remplacement de M. Lozé qui serait nommé à Angers.

M. Bès de Berc préfet de la Corse serait remplacé par M. Paul préfet du Var.

M. Henry, préfet du Loiret, serait nommé dans les Bouches-du-Rhône et aurait pour successeur M. Fairbach, préfet d'Alger. M. Faure, préfet de l'Yonne passerait de la 3e à la 2e classe.

Un journal qui disparaît

La *France libre* annonce ce soir qu'elle cesse sa publication. On sait que M. Maujan était le rédacteur en chef de ce journal.

Notre résident à Tunis

Paris, 2 novembre. — M. Patenôtre n'acceptant pas le poste de résident à Tunis et M. de Lanessan le refusant aussi très probablement, on croit que ce sera M. Rihour, directeur des affaires départementales au ministère de l'intérieur, qui sera nommé à Tunis.

Deux morts

Avignon, 2 novembre. — Le monde des lettres vient de perdre deux membres éminents, le comte de Femenoff, prince russe littérateur distingué, décédé à la villa du Chêne, vers les bords du Rhône près Avignon, où il vivait depuis longtemps, et Théodore Aubanel, célèbre auteur de nombreux écrits en langue provinciale.

L'insurrection de l'Afganistan

Bombay, 2 novembre. On annonce que l'insurrection de l'Emir de l'Afganistan est réprimée.

Les évènements Bulgares

Tirnova, 2 novembre. — Dans sa deuxième séance, le Sobranié a nommé la commission chargée de préparer la réponse au message de la régence.

Un incident s'est produit lorsqu'on a fait l'appel nominal des députés. Les noms des deux députés assassinés à Dubaitza ont été acclamés. Des murmures se sont produits et même des cris de mort ont été proférés lorsque le nom de M. Karavelof a été prononcé.

Demain commencera la vérification des pouvoirs, qui prendra certainement plusieurs séances.

Hier le drogman du consulat russe à Roustchouk est arrivé pour suivre les séances de l'Assemblée ; mais il a été aussitôt rappelé par un ordre télégraphique du général Kaulbars.

Les deux principaux auteurs du complot du 9 21 août, le major Gronief et le capitaine Banderef, qui étaient détenus à Tirnova, ont été mis en liberté.

Tirnova, 2 novembre. — Le général Kaulbars se plaint qu'un sujet russe, fonctionnaire bulgare, ait été maltraité par un préfet de de Sofia; il demande qui celui-ci fasse des excuses publiques où bien qu'il soit révoqué.

La situation ne s'est pas modifiée ; à moins d'un nouvel incident le gouvernement et l'assemblée, persévèrent dans l'intention de procéder à l'élection d'un prince. La Sobranie ne tient pas séance aujourd'hui.

SIMPLES COMPARAISONS

Paris, 31 octobre.

Dans mon village il y avait autrefois deux épiciers. L'un, qui ne trompait pas, avait la confiance et la clientèle ; l'autre, qui fraudait, disait-on, sur le poids, voyait sa boutique de plus en plus vide de clients. Un beau matin, l'épicier honnête fut trouvé mort au fond de son magasin : le concurrent l'avait étranglé pour reprendre son commerce.

Maintenant on en fait autant en haut lieu.

On a trouvé une concurrence dont on n'a pas eu raison : c'est la concurrence de l'enseignement libre et chrétien contre l'enseignement public et impie; et on a fait une loi tout expres pour tuer la concurrence comme l'un des deux épiciers avait tué l'autre.

On prend deux manières pour précipiter la ruine de l'enseignement chrétien.

D'un côté, avec la nouvelle loi, on laïcisera, bon gré mal gré toutes les écoles communales. On, laïciser une école, ce n'est pas remplacer la soutane du cher frère par la redingote de l'instituteur : laïciser, c'est exclure toujours de l'enseignement toute idée de Dieu et de la religion, et c'est y introduire, aussi souvent que possible, l'impiété et l'athéisme. Sous la redingote, on aura soin de mettre, peu à peu partout, un instituteur qui se charge de ces deux besognes à la fois.

D'un autre côté, on pourchassera jusqu'à leur disparition à peu près complète, les écoles privées que les Frères et les Sœurs chercheront encore à tenir.

D'abord les instituteurs libres quelconques seront soumis aux obligations militaires : par conséquent, outre le service d'un an ou de cinq ans, ils auront les appels des vingt-huit et des trente jours, lors même que ces appels devront interrompre les classes comme il arrivera toujours pour les treize jours des territoriaux.

Ensuite les Frères et les Sœurs seront traqués partout, devant les commissions d'examen, qui leur refuseront arbitrairement les diplômes, et devant les conseils disciplinaires, qui seront composés de leurs adversaires et de leurs rivaux, et qui prononceront arbitrairement aussi, l'interdiction d'enseigner et la fermeture de la classe.

Sans cette guerre déclarée aux écoles libres, la franc-maçonnerie a très bien compris qu'elle aurait risqué de manquer son but.

Jusqu'ici, en effet, à force de sacrifices, de dévouement, et même parfois de privations, les écoles libres avaient tenu tête à la concurrence des écoles laïques communales.

L'Etat avait bien l'argent, parce qu'il le prenait dans la poche des contribuables ; mais la confiance des pères et mères de famille ne se laisse pas prendre, comme l'argent chez le percepteur, et l'impiété de l'Etat n'avait pas conquis cette confiance.

J'ai sous les yeux la dernière statistique du ministère de l'instruction publique.

En neuf ans, de 1876 à 1885, on a laïcisé 5,253 écoles publiques; sur ce nombre, 4,701 ont été relevées comme écoles libres. Voilà un premier témoignage.

Dans ces neuf années, les écoles congréganistes ont repris, comme écoles libres, 535,421 élèves sur les 845,312 qu'on leur a enlevés comme écoles publiques. Qu'on leur en ait enlevé 800,000, cela montre l'acharnement de l'attaque : mais qu'elles en aient reconquis plus de 500,000, cela montre la persévérance et l'énergie de la défense, et cela montre surtout l'attachement et les sympathies des familles.

Dans la dernière année scolaire dont la statistique soit dressée, en 1884-1885, le résultat est même plus beau : l'enseignement congréganiste a repris d'un côté plus des trois quarts de ce qu'il perdait de l'autre : 28,336 enfants sur 36,780.

Décidément l'enseignement athée, puisque l'honnêteté ni la conscience ne le gênent pas, fait bien, à son point de vue, de tuer la concurrence ; tuer il est trop évident qu'il ne peut la soutenir,

Mais tuer une concurrence quelconque à coups de décrets, de plat de sabre et de baïonnettes, ou même comme à Châteauvillam, à coups de balles de révolver, cela s'appelle étrangler la liberté. Toujours l'histoire de l'épicier qui étrangle l'autre !

UN ANCIEN DÉPUTÉ

Les élections municipales de Paris

On nous écrit de Paris :

« Le résultat des deux scrutins municipaux dans les quartiers de l'Hôpital St-Louis et de Notre-Dame, est tellement extraordinaire, tellement stupéfiant, que les organes radicaux, socialistes, intransigeants et *anti quanti* en ont littéralement perdu la parole. Je me trompe : le *Cri du Peuple* en prend occasion pour déclarer *urbi* et *orbi* « qu'à partir d'aujourd'hui, il » cesse toute relation avec ceux qui sont mis hors de » la communion révolutionnaire. »

« Songez donc! Dans le quartier l'hopital St-Louis, travaillé depuis deux bons mois par les amis du *Cri du Peuple*, c'est un centre gaurcher qui tient la tête, un opportuniste qui vient second, un possibiliste qui vient en troisième rang, tandis que M. Duc Quercy n'apparait qu'au quatrième.

» Dans le quartier Notre-Dame, c'est un opportuniste qui vient premier. Et ce qu'il y a de pire, c'est que l'issue des scrutins de ballottage qui auront lieu dimanche prochain, ne paraît à personne, même aux intéressés pouvoir remettre sur leurs jambes les battus d'avant-hier.

» La joie est, dit-on, fort grande au ministère de l'intérieur, ainsi qu'à la préfecture de la Seine, ou, comme vous savez, le projet sur l'organisation municipale en voie d'élaboration, remplace les élections par quartier, par les élections par arrondissement.

» Puisque la majorité est en train d'échapper aux intransigeants dans le scrutin par quartier, que sera-ce donc, dit-on, quand les conseillers municipaux seront nommés par les arrondissements?

LE TONKIN PACIFIÉ

Le courrier français d'Indo-Chine nous apporte les détails sur un triste incident, déjà signalé par le télégraphe, qui s'est passé entre Phu-Nho et My-Duc, province de Nam-Dinh, c'est-à-dire à l'ouest du cours moyen du Day et à la limite du delta et de la région montagneuse.

Un lieutenant du 2e tonkinois, M. Fougères, était parti en reconnaissance avec un sergent français et trente tirailleurs ; depuis deux jours, la petite troupe avait longé, à une très grande distance, l'arroyo de Phu-Nhô, sans rencontrer âme qui vive. Au retour, à cinq kilomètres du poste, au moment où M. Fougères, laissant derrière lui son sergent et quinze hommes, traversait l'arroyo en sampan, il essuya une violente décharge partie des hautes herbes qui garnissaient la berge. Il tomba mortellement blessé ; le sampan, percé à jour, coula, et les tirailleurs cherchèrent à gagner la rive à la nage, après avoir perdu leurs fusils.

Au fur et à mesure qu'ils abordaient, les pirates (des Ghinois et des Muongs, croit-on) s'emparaient d'eux, coupant la tête à quelques-uns, ligottant les autres. Le sergent, qui s'était embarqué avec ses hommes pour venir au secours de son lieutenant, eut le même sort que lui. Seuls, quatre Tonkinois ont échappé sains et saufs. Les blessés survivants — détail horrible — ont été ramassés dans les hautes herbes avec le poignet droit coupé. Les autorités indigènes, interprétant mal une récente circulaire, n'avaient pas jugé à propos de signaler au commandant d'armes la présence des pirates ; aussi le général Jamont réclame-t-il l'arrestation du préfet de Phu-Nô.

M. Fougères n'avait que vingt-trois ans; entré à Saint-Cyr en 1882, il était sous-lieutenant du 1er octobre 1884.

L'émoion a été très vive au Tonkin et d'autant plus vive que les autorités indigènes n'avaient pas été averties de la présence des pirates dans la région.

Tandis que ces évènements se passaient dans l'ouest, le poste de Dong-Trieu, situé à la limite orientale du Delta, au confluent du Song-Gia et du Cua-Nam-Trieu, à petite distance du massif montueux de Doug-Son, était attaqué le 10 septembre, par 1,200 Chinois venus d'An-Chau, c'est-à-dire du nord. Le capitaine Bertrand, des tirailleurs tonkinois, avec sa compagnie et quelques légionnaires, les a repoussés après un combat acharné dans lequel les Chinois ont eu 45 hommes tués et ont laissé entre nos mains deux prisonniers. L'un de ceux-ci a été immédiatement passé par les armes. L'autre a été gardé pour être interrogé.

De notre côté, nous n'avons eu qu'un blessé.

On signale la belle conduite, dans ce combat, du sous-lieutenant Lappara, qui a tué d'un coup de baïonnette un vrai geant, l'un des chefs des rebelles.

Comme épilogue à ces évènements, la cannonnière *Boissat*, commandant Le Prieur, a été envoyée dans la région de Dong-Trieu avec des renforts, et le général Jamais a pris la direction d'une petite colonne devant opérer entre Phu-Nô et l'Annam. Il faudra organiser peut-être des postes plus importants que ceux qui existent, c'est-à-dire centraliser en un seul les effectifs de plusieurs. En effet, l'audace des pirates est parfois telle qu'ils ne craignent pas d'attaquer les petits postes de 20 ou 25 hommes ; c'est précisément là un des arguments employés par les partisans de la suppression.

Les nouvelles de l'Annam sont toujours mauvaises. Ces jours derniers, les rebelles attaquaient Than-Hoa, pillant et brûlant les villages qui avoisinent la citadelle. Notre poste a non seulement repoussé cette agression, mais encore trois cents bandits, dont on a fait « haute et courte justice », sont tombés entre nos mains. Plusieurs colonnes de zouaves et de tirailleurs tonkinois sillonnent les campagnes, poursuivant un ennemi toujours introuvable.

Un officier, qui me donne des détails sur l'existence toujours agitée de nos postes en Annam, m'écrit : « Les convois avec faible escorte, les petites reconnaissances de quinze ou de vingt hommes, sont régulièrement attaqués; mais quand nous passons en nombre, avec une demi-compagnie ou une compagnie entière, nous ne trouvons que gens paisibles attelant leurs buffles, travaillant la terre. A peine avons-nous disparu que, sur l'instigation des lettrés, les villages se soulèvent, les bandes s'organisent... »

REVUE DE LA PRESSE

LA LOI SCOLAIRE

Sous ce titre, M. Jules Simon publie, aujourd'hui, dans le *Matin*, un article dont voici le passage principal :

..... Et quelle est cette doctrine de l'Etat que l'Etat enseignera dans ses écoles à l'exclusion de toute autre ? — C'est, disent ces messieurs, la neutralité. — Nous ne connaissons pas cette doctrine-là, répondent les catholiques. Il y a le catholicisme, le protestantisme, le judaïsme, le mahométisme. Il y a aussi la religion naturelle. Il y a le spiritualisme et le matérialisme. On peut enseigner tout cela, mais on n'enseigne pas la neutralité. Je vous connais. On vous appelait autrefois des nullifidiens. — Vous vous trompez, disent les auteurs de la loi ; nous enseignons la morale ! Sur la morale, tout le monde est d'accord. — Et quelle morale ? — La vieille morale de nos pères ? — Prenez garde ! La vieille morale de nos pères (et de nos grands'mères), c'est la morale catholique. — Ils se récrient — Non ! non ! Ce n'est pas celle-là.

— Nous nous en doutions ; mais alors, encore un coup, quelle morale ? Ce n'est ni la morale chrétienne, ni la morale bouddhiste. Ce n'est pas la morale mormonne. Bien ! Est-ce la morale d'Adam Smith? Ou de Kant? Ou de Schopenhauer, que tout le monde cite, parce que personne ne le connait ? C'est peut-être, après tout, la morale de Compayré ? Alors nous savons ce que c'est : votre neutralité en manuel par demandes et par réponses ressemble furieusement à un catéchisme. — Survient un revenant de 1848. — Enseignez-vous, dit-il, dans cette morale, la légitimité de l'article 379 du Code pénal ? Je déclare que mon opinion sur cette matière est celle qu'une formule de Proudhon a rendue célèbre. J'élève mon fils dans cette doctrine. Je n'entends pas qu'on établisse devant lui l'inviolabilité de la propriété,

Ayez, je vous prie, pour nos scrupules, le même respect que vous avez pour les scrupules d'un athée. — Ce revenant a raison. Vous ne lui répliquerez rien de solide. Je m'attends de votre part à des destructions. Votre neutralité avec ou sans morale n'a jamais été qu'une farce. Elle est impraticable et elle serait inepte; je ne lui fais que ces deux reproches en ce moment, pour ne pas m'attarder. Vous y renoncez? J'aime mieux cela; je vous aime mieux intolérants, que décadents.

Mais puisque la doctrine de l'Etat, depuis votre changement de front, n'est plus la neutralité, qu'est-ce ? Je vous défie de le dire. Vous ne le savez pas plus en métaphysique qu'en morale.

J'entends bien que vous dites que cette doctrine, quelle qu'elle puisse être, a pour elle l'approbation de la majorité, à défaut de l'approbation du sens commun. Mais je le nie. Vous parlez de la majorité de la Chambre, que vous prenez pour la majorité du pays. Vous oubliez les circulaires de vos préfets, calquées sur les circulaires de l'empire. Est-ce que, sous l'empire, vous confondiez la majorité du Corps législatif avec celle du pays? Sachez que la croyance de la majorité du pays est le catholicisme. Il est vraiment plaisant qu'on soit obligé de vous le dire. Votre erreur vient de ce que vous ne comptez pas comme faisant partie du pays les paysans et les femmes. Vous les oubliez, c'est un tort.

De ce fait absolument certain que la croyance de la majorité du pays est le catholicisme, je ne conclus pas qu'il faut enseigner le catholicisme et pas autre chose ; j'en conclus seulement qu'il faut enseigner le catholicisme, entre autres choses. Je suis bien aise que les croyances vivent côte à côte dans l'école, comme elles vivront côte à côte dans le public. Je n'ai pas peur de la liberté,

Vous faites un singulier sophisme. Vous dites : Je n'ai pas peur non plus de la liberté, car je lui permets d'exister en dehors de moi. J'ai mes écoles, les écoles de la majorité, où j'enseigne ce que je veux. Que la minorité (composée de tous les paysans, de toutes les femmes et d'un grand nombre d'autres personnes dans toutes les professions) ait ses écoles comme j'ai les miennes.

C'est quelque chose. Ce serait parfait si vos écoles faisaient comme la patrie, qui accepte tous les cultes. Vous, au contraire, vous les chassez tous, et vous vous croyez suffisamment libéral en disant : Je les mets à la porte de chez moi, mais je les tolère derrière la porte.

Je fais à ce libéralisme deux objections.

La première, c'est que les écoles de la minorité (qui est la majorité) sont soumises à la juridiction de leurs rivaux. Vos conseils de l'instruction publique, composés presque exclusivement de fonctionnaires, et de fonctionnaires compétents, c'est-à-dire pris dans vos écoles, peuvent, dans certains cas, s'opposer à l'ouverture des écoles libres, ils peuvent prononcer la suspension et même l'interdiction des maîtres. Appelez-vous cela la liberté ?

La seconde objection, c'est que les écoles de l'état sont payées par tout le monde. Les vingt ou vingt-cinq millions de catholiques, tous les protestants et tous les israélites concourent à leur entretien, comme les nullifidiens, et ces derniers pour bien peu, vu leur petit nombre. Sous prétexte de ménager la conscience délicate des nullifidiens, que le voisinage même d'un enseignement religieux offense, vous créez pour leur usage 50.000 écoles qualifiées neutres, et vous trouvez les croyants suffisamment libres, parce qu'après avoir payé 50.000 écoles pour les incrédules, ils peuvent en fonder quelques-unes pour eux-mêmes, s'il leur reste de l'agent, et si l'entreprise n'est pas au-dessus de leurs forces?

Je la connais, cette liberté ? C'est celle que l'Angleterre donne aux catholiques d'Irlande. Ils paient d'abord le clergé anglican, dont ils n'usent pas, et ensuite leur clergé catholique, pour lequel les anglicans ne donnent rien. Ils ont l'impertinence de se trouver opprimés. Qu'en pensez-vous? Nos catholiques français seront plus malheureux qu'eux ; les uns parce qu'ils ne pourront pas se payer cette liberté coûteuse ; et les autres, plus riches, qui voudraient et pourraient la payer, parce qu'ils n'en trouveront pas l'occasion et le moyen. On souffre vraiment de vous entendre parler de l'Etat de la patrie comme de deux choses différentes, et qui peuvent être en lutte l'une avec l'autre. Vous subissez la punition de tous ceux qui abandonnent la liberté : vous devenez des sectaires.

Mais je quitte votre loi, puisqu'elle est votée et promulguée, et que, dans votre hâte d'avoir ou des écoles neutres, ou une doctrine d'Etat, vous l'avez votée avec précipitation, sans retouche ni amendement. Elle fait à présent partie de nos codes. Nous allons en subir l'application et en constater les résultats. Il ne me reste, après l'avoir combattue à la tribune, dans mes livres et dans les journaux, qu'à résumer en quelques mots mes griefs.

D'abord, je restitue à votre œuvre toute la grandeur qu'elle comporte. Ce n'est pas une simple question d'école. Dans toute question d'école, il y a une question religieuse et une question sociale. Quand Saint Just disait : « Tous les enfants de huit à douze ans seront vêtus de toile hiver comme été », il était et se sentait réformateur de l'ordre social.

Vous dites que vous faites la guerre seulement aux cléricaux. Vous la faites au clergé, aux catholiques, à leur religion, à toute religion. Vous voulez ôter ce frein aux consciences, cette consolation aux souffrances. Sous prétexte d'élever la France, vous la ravalez jusqu'au néant.

Votre succès serait un désastre. Heureusement pour vous, heureusement pour le pays, il est impossible. Vous aurez le sort du Kulturkampf ! La Convention entendait la grande guerre autrement que vous. Elle fermait les églises, elle tuait les prêtres. Après trois ans de ce régime, 42,000 paroisses de France étaient desservies.

Votre plan de campagne est piteux. Vous ne remplacez rien de ce que vous détruisez. Vous accumulez les ruines.

M. PASTEUR & LA RAGE

Un évènement, hier, à l'Académie des sciences ! M. Pasteur a lu un troisième travail relatif à sa méthode.

Ce travail, qu'il communiquera, sans doute, aujourd'hui même à l'Académie de médecine, se divise en trois parties :

La première comprend les résultats statistiques sur l'application de la méthode de prophylaxie de la rage depuis une année ;

La deuxième, l'exposé de certaines modifications à cette méthode ;

La troisième fait connaître les résultats d'expériences nouvelles sur les animaux.

» Le 26 octobre 1885, j'ai annoncé à l'Académie, dit l'illustre savant, que, me basant sur de longues expériences, j'avais appliqué avec succès, pour la première fois sur un homme, le traitement que j'employais depuis longtemps sur des animaux.

» Au 1er mars suivant, je constatais la guérison de trois cent cinquante personnes, dont la plus grande partie avaient été mordues par des chiens reconnus enragés, quelques-unes seulement par des chiens suspects. A toutes ces personnes, M. le docteur Grancher, mon fidèle collaborateur, avait appliqué ma méthode prophylactique de la rage... car je ne pouvais l'appliquer moi-même, n'étant pas médecin, et je ne voulais pas qu'on pût m'accuser d'exercice illégal de médecine.

» Il y a deux jours, au 31 octobre de cette année, deux mille quatre cent quatre-vingt-dix personnes sont passées par mon laboratoire et se sont soumises avec le plus grand succès à mon traitement.

» Ce traitement a été le même, quels que fussent l'âge, le sexe, et le tempérament des malades. Il consistait en injections, pendant dix jours, de moelle de lapin rabique, en commençant par de la moelle du quatorzième jour et en finissant par de la moelle du cinquième jour.

» Voici le classement des malades par nationalité :

» Angleterre, 80 ; Autriche, 52 ; Allemagne, 9 ; Belgique, 57 ; Espagne, 107 ; Grèce, 10 ; Turquie, 7 ; Etats-Unis, 18 ; Hollande, 14 ; Italie, 165 ; Portugal, 25 ; Russie, 191 ; Indes anglaises, 2 ; Roumanie, 22 ; Suisse, 2 ; Brésil, 3 ; France et Algérie, 1.726.

» Sur ce dernier nombre cas, il y a eu 10 traitements inefficaces. Ce sont les enfants Lagut, Peytel, Cledières, Moulis, Astier, Videau ; la femme Leduc, soixante-dix ans ; Marius Bouvier, trente ans ; Clerjot, 30 ans ; Norbert Magueron, dix-huit ans.

» Deux personnes ne sont pas comprises dans cette nomenclature ; ce sont Louise Pelletier et Moermann, dont la mort doit être attribuée à leur arrivée tardive au laboratoire de la rue d'Ulm : Louise Pelletier, trente six jours, et Moermann quarante trois jours après la morsure.

» 10 morts sur 1.700 cas, 1 sur 170, tel est, pour la France et l'Algérie, le résultat de la méthode dans sa première année d'application,

» On peut affirmer que, de tous les Français mordus, bien peu ne sont pas venus subir le traitement prophylactique. Eh bien, sur cette faible minorité, il y a dix-sept morts par rage !»

* *

Dans la seconde partie de son travail, M. Pasteur a remarqué que, sur les dix traitements inefficaces, la plus grande partie des victimes de l'horrible mal étaient des enfants, portant des morsures profondes et à la face; le savant a été amené à rechercher s'il n'y avait pas lieu d'appliquer un traitement *intensif*, plus énergique et plus rapide, et ce traitement, appliqué aux Russes de Smolensk, après la mort des trois premiers malades, a obtenu un succès complet.

Une dépêche, reçue le matin même, du maire de Beloï (2 novembre), annonçait à M. Pasteur que les seize survivants sont en parfait état de santé. Ce nouveau résultat est donc désormais acquis. La nouvelle méthode consiste à multiplier les injections en se servant d'une moelle rabique plus fraiche. Elle a nécessité l'extension du service prophylactique et l'adjonction à ce service des docteurs Terrillon, Roux, Chantemesse et Charrin.

Enfin, dans la troisième partie de son travail, M. Pasteur a parlé de ses travaux de vaccination des animaux. La trépanation étant le mode d'injection le plus certain. l'illustre savant a remarqué que, pour vacciner des animaux inoculés au moyen du trepan, il fallait agir très vite. Ce qui fait que le docteur Frichs, de Vienne, a complètement échoué dans ses travaux. c'est que sa vaccination était trop lente.

« Il faut vacciner rapidement, en peu d'heures, » les animaux inoculés, puis les revacciner ensuite. Le succès dépend de la rapidité et de l'intensité de la vaccination. »

M. Pasteur termine en disant : « L'immunité conférée, dans de telles conditions, est la meilleure preuve de l'excellence de la méthode. » Cette troisième communication a été accueillie par les applaudissements unanimes de la compagnie.

LA PERSÉCUTION EN CHINE

Les *missions catholiques* donnent aujourd'hui, par des lettres de Mgr Guichard, coadjuteur kongtchean, de navrants détails sur l'assassinat d'un missionnaire, le Père Lin.

« En revenant de Tsen-ny, où il était allé voir le P. Bodinier, le P. Lin s'est arrêté à Poû-lao-tchâng. Le lendemain, on est venu attaquer l'église; la lutte a duré toute la nuit. Le matin, les païens ont pu pénétrer, et le P. Lin s'est sauvé en bas dans la maison du voisin, mais il en a été bientôt tiré de force.

Les persécuteurs l'ont dépouillé de tout et l'ont traîné au pied du poteau d'une lanterne, non loin de l'église, et là l'ont attaché en croix. l'ont abîmé de coups de couteaux, de coups de pied et de poing par tout le corps, mais dans le tuer, tout à fait. Le mandarin de la douane a dit qu'il le prenait sous sa protection, et les persécuteurs ont répondu qu'ils ne consentiraient jamais à le lâcher, puis ils ont traîné le P. Lin à l'autre bout du marché. Là, il lui 'ont donné quelques coups de couteau, et mon cher vicaire s'est envolé au ciel.

Peut-être lui aurait-on fait endurer d'autres injures, mais il arriva une très forte averse, les bandits durent se hâter de le tuer. Le mandarin de Tchéngan-tchéou passait ce jour-là par Pou-lao-tchang et vit l'affaire. Il poussa vivement le triste sous-préfet de Sugang à arrêter ces massacres. Jusque-là celui-ci n'avait rien fait. Il partit pourtant pour Pou-lao-tchang et arrêta quelques individus. Il en décapita deux; les autres, trois au quatre, sont en prison.

« Le catéchiste Lô, resté jusqu'au bout fidèle au R. P. Lin, a été massacré dans la cour de la maison, quand on trainait le prêtre dans la rue. Une vraie passion ! Ils sont bien martyrs tous les deux : c'étaient mes deux perles de Pou-lao-tchang. »

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

Rapport de la chambre de commerce de Verviers

Filés. — La filature de *laine cardée* a traversé le trimeste sous revue de la façon la plus brillante : nous croyons pouvoir avancer qu'à aucune époque la demande n'a été plus active, la production plus forte et les prix plus rapidement progressifs. Et cet entrain ne s'est pas ralenti un seul instant, favorisé d'abord par les nouvelles des enchères d'Anvers ouvertes le 2 août, puis par celles de Londres qui débutèrent le 7 septembre.

L'Ecosse a persévéré dans son entière confiance dans le mouvement et n'a cessé de faire à nos industriels les propositions d'ordres les plus importantes et les plus favorables à la fois. Aussi, les carnets sont-ils garnis de commandes, principalement pour ce pays, pour tout le restant de l'année et même pour le mois de janvier.

Les prix obtenus dans la dernière quinzaine ont atteint, pour la bonne qualité courante, 28 1/2 pence pour la trame 18s et 25 pence pour la chaine 16s.

Les fils mélangés ont été peu demandés et les prix pas en rapport avec ceux accordés pour les fils écrus.

La Saxe et la Bohême ont pris une large part a